

COMMUNIQUE

RAPPEL COTISATIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En prévision de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2019, la LRF Batna porte à la connaissance des clubs que le montant de la cotisation annuelle est de dix mille dinars (10.000,00).

Le dernier délai d'adresser ces cotisations à la LRF Batna (CCP N°277 39 20 / 24) est fixé au 25 février 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Présidents de clubs qui ne s'acquitteront pas de cette cotisation ne pourront pas prendre part aux travaux de cette AGO dont la date sera communiquée ultérieurement.

